



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
- REUNION DU 05 octobre 2022 -**

DATE DE CONVOCATION : 29 septembre 2022

DATE D’AFFICHAGE : 29 septembre 2022

L’an deux mil vingt-deux, le cinq octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur BLOT Jean-Paul.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

ETAIENT PRESENTS : Messieurs BLOT Jean-Paul, CHAMPION Patrick, DENIAU Xavier, LECHAT Guillaume, PICANTIN Joël et Mesdames BOUTELOUP Céline, DE MEIRE Olivia, DESILE Anita HUGUET Stéphanie et ORAIN Virginie formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Madame CHANDAVOINE Aurélie et Messieurs DELHOMMEAU Denis, LECUREUIL Nicolas et MOISE Laurent

ETAIT ABSENT : Monsieur YOUSFI Samy

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame ORAIN Virginie

COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire de DEGRÉ (Sarthe), déclare ouverte la séance du Conseil Municipal de Degré du 05 octobre 2022.

L’ordre du jour est consacré à :

- **Adhésion à Polleniz**
- **Droit de préemption urbain pour un immeuble situé au 11 rue des Nymphéas**
- **Recrutement d’un agent d’entretien contractuel en raison d’un remplacement temporaire d’un agent sur un emploi permanent**
- **Validation d’un devis relatif à l’acquisition de matériel de signalisation routière**
- **Création d’une commission Mobilités-Transports au sein du Conseil Municipal**
- **Création d’une commission Résilience au sein du Conseil Municipal**
- **Questions diverses**

OBJET
Adhésion à Polleniz

M. le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de convention transmise par l'association Polleniz. POLLENIZ assure des missions de prévention destinées à veiller au bon état sanitaire des productions végétales et du patrimoine végétal, des eaux et des aliments. Elle s'occuperait notamment sur Degré du piégeage des ragondins. Cette convention est valable un an, et la cotisation s'élève à 89,45€.

Après études des termes de la convention, le Conseil Municipal valide l'adhésion à Polleniz et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

OBJET
Droit de préemption urbain pour un immeuble situé au 11 rue des Nymphéas

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le maître Pierre BELIARD, notaire au 17 rue des Acacias, 53160 VIMARTIN SUR ORTHE (MAYENNE) est chargé de la vente de l'immeuble situé 11 rue des Nymphéas à Degré 72550, cadastré section AB n°45 d'une superficie de 649m² appartenant à Monsieur et Madame DILLOU Teddy et Stéphanie.

L'étude notariale souhaiterait savoir si la commune se réserve le droit de préemption urbain sur l'immeuble.

Le Conseil municipal, après examen du dossier, décide de ne pas préempter sur le dit immeuble et charge monsieur le Maire d'en informer le notaire.

OBJET
Recrutement d'un agent d'entretien contractuel
en raison d'un remplacement temporaire d'un agent sur un emploi permanent

Le Conseil Municipal

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un remplacement temporaire d'un agent sur un emploi permanent

Après en avoir délibéré

DECIDE : Le recrutement à compter du 07 novembre 2022 d'un emploi NON PERMANENT pour faire face à un besoin lié à un remplacement temporaire d'un agent sur un emploi permanent dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures 0 minutes (15h65 annualisées).

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à partir du 07 novembre 2022 jusqu'au 16 décembre 2022. Selon les besoins du service, des heures complémentaires pourront lui être accordées.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 (majoré 330) du grade de recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

OBJET

Validation d'un devis relatif à l'acquisition de matériel de signalisation routière

M. Picantin informe le Conseil Municipal de ses demandes de devis suite à la décision du Conseil Municipal de procéder à la création de « stops » rue du Calvaire et rue des Elodées.

L'entreprise **ES VIA** a transmis à la commune un devis pour la fourniture de matériel de marquage routier et de signalisation routière pour la réalisation de ces « stops ». Le montant total de ce devis est de **2 566,75€ TTC**.

Après étude du devis et réflexion, le Conseil Municipal décide de valider le devis ES VIA et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

OBJET

Création d'une commission Mobilités-Transports au sein du Conseil Municipal

Afin de pouvoir proposer aux habitants de la commune un meilleur accès aux transports et notamment vers la ville du Mans, il est proposé par le Conseil Municipal de créer en son sein une commission dédiée à la thématique « Mobilité-Transports ».

Messieurs Jean-Paul Blot, Denis Delhommeau, Guillaume Lechat, Laurent Moisé, Patrick Champion et Mesdames Céline Bouteloup et Olivia De Meire se proposent pour faire partie de cette commission.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création de cette commission ainsi que les membres qui la composent.

OBJET

Création d'une commission Résilience au sein du Conseil Municipal

En raison des nombreuses crises (climatiques, énergétiques...) survenues ces récents mois, M. le Maire propose au Conseil Municipal la création en son sein d'une Commission « Résilience ». Le but de cette commission sera de faire face à des difficultés imprévues et de trouver des solutions à celle-ci.

Messieurs Jean-Paul Blot, Denis Delhommeau, Guillaume Lechat, Laurent Moisé, Patrick Champion et Mesdames Céline Bouteloup, Virginie Orain, Aurélie Chandavoine et Stéphanie Huguet se proposent pour faire partie de cette commission.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création de cette commission ainsi que les membres qui la composent.

Questions diverses :

- Le repas des Anciens aura lieu le 19 novembre 2022. Le Conseil attend un retour du traiteur.
- Les cérémonies de commémoration du 11 novembre auront lieu à Degré. L'heure n'est pas encore définie. Elles prendront la forme d'un dépôt de gerbe de fleurs au monument aux Morts, puis d'un vin d'honneur
- Questions à poser lors du Congrès des Maires du 15 octobre : augmentation des tarifs de l'électricité.
- Attribution du RIFSEEP : le Conseil Municipal valide l'attribution de l'indemnité aux membres du personnel communal. Le premier versement n'aura cependant lieu qu'au premier trimestre 2023, après plusieurs réunion de la Commission « Personnel » et la saisine du Comité Technique du Centre de Gestion.

